

# LA NEWSLETTER

3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017

## LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'attention des Présidents et  
membres du bureau des syndicats départementaux  
affiliés au Syndicat National d'Apiculture

Mesdames, Messieurs,

Depuis que nous avons eu le plaisir de nous rencontrer lors de notre dernière Assemblée générale à Paris, le 25 février dernier, au nom de toute l'équipe des administrateurs du Syndicat National d'Apiculture et de l'équipe des salariés(es), je tenais à vous tenir informés des activités du SNA depuis avril, date de la mise en place du nouveau Conseil d'administration et de son bureau.

C'est par cette Newsletter que nous vous adresserons plusieurs fois par an les informations relatives aux actions de votre syndicat national et autres informations d'importance pour l'apiculture.

- Notre premier chantier a été de doter le service administratif du SNA des instruments numériques et informatiques permettant une meilleure efficacité et une simplification des activités de gestion et de comptabilité afin de dégager du temps et de pouvoir mieux vous servir ;

- En la personne de notre Vice-président Bernard LAMIDEL, nous avons trouvé l'homme de la situation pour répondre aux très nombreuses questions techniques qui arrivent chaque semaine au bureau du SNA.

- Nous avons activement participé au sein de l'ITSAP à la réalisation du contenu de la Formation de formateur pour les ruchers-école, efficacement représentés par Monsieur BURGHARD qui va être rejoint par notre secrétaire-adjoint Monsieur Jean-Paul CHARPIN.

- Nous avons mis en place une veille juridique et réglementaire élargie au niveau européen qui est assurée par notre secrétaire Eric PERRET dont vous pouvez retrouver les informations principales dans la revue "L'Abeille de France".

- Revue "L'Abeille de France", vous avez déjà constaté de nombreuses améliorations et les témoignages de satisfaction qui nous parviennent de la part des lecteurs, encouragent l'équipe de rédaction à aller plus loin dans ce sens. N'hésitez pas à faire part de vos attentes ou propositions de sujets ou encore de nouvelles rubriques à créer.

- Un travail constant de lobbying vis à vis des interdictions des pesticides dangereux pour nos abeilles est mené tant au niveau national qu'au niveau européen avec BEELIFE. C'est ce travail et cette veille constante qui nous ont permis d'intervenir très vite pour empêcher la ré-autorisation des néonicotinoïdes envisagée par le nouveau ministre de l'Agriculture Stéphane TRAVERT. Nous avons constitué un groupe de travail et de veille avec l'ex ministre de l'Ecologie, Delphine BATHO et d'autres ONG.

- Tout récemment, nous avons proposé de contribuer au plan de sauvetage de l'ITSAP. Comme vous avez pu le lire dans l'éditorial du numéro de "L'Abeille de France" de Juillet/Août, il ne serait pas responsable de notre part de ne rien faire pour le sauver. L'ITSAP est le seul outil, la seule structure technico-scientifique qui peut et pourra, souhaitons-le, continuer d'apporter les réponses aux questions que se posent les apiculteurs. Pour cette raison, nous avons à nouveau joint à cette Newsletter l'appel au don de l'ITSAP, et nous demandons à tous les syndicats départementaux de faire un geste de soutien économique envers l'ITSAP, afin de l'aider à passer cette mauvaise passe qui n'est que temporaire mais qui peut lui être fatale.

Vous pouvez adresser vos chèques directement à l'ITSAP en ayant l'amabilité de nous en informer, ou encore, de nous les



## NEWSLETTER - 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017



adresser au bureau du SNA à l'ordre de l'ITSAP bien sûr et nous leur en ferons une remise globale.

- Nous avons procédé à la finalisation du recentrage de toutes nos activités à Paris, au 5 rue de Copenhague avec une prochaine remise à niveau des locaux du point de vue fonctionnel et réglementaire ainsi que du cadre de travail pour le personnel.

- Concernant notre magasin "Au rucher", situé à Paris à l'angle de la rue de Constantinople et de la rue de Copenhague, nous avons augmenté nos périodes d'ouverture et embauché une personne supplémentaire afin de répondre aux demandes croissantes de notre clientèle ainsi qu'aux dépannages des ruchers-école ou de nos adhérents.

- Congrès national de l'apiculture 2018 : c'est au SNA d'assurer l'organisation de la prochaine édition qui aura lieu en octobre 2018.

Nous travaillons à sa mise en place et très prochainement, nous serons en mesure de vous en confirmer le lieu et les dates précises ainsi que les temps forts.

- L'assemblée générale annuelle nous donne l'occasion de nous rencontrer mais, compte tenu du nombre important de participants, ne permet pas d'avoir un échange avec l'ensemble des

présents. Pour cette raison, nous allons organiser prochainement des rencontres inter-régionales qui regrouperont les conseils d'administration des syndicats départementaux couvrant un large territoire régional et qui seront animées par le bureau du SNA.

- Le SNA a été invité à participer à la journée de lancement des Etats généraux de l'Alimentation, ce qui m'a permis d'échanger directement avec le ministre de l'Agriculture ainsi qu'avec le ministre de la Transition écologique Nicolas HULOT, sans oublier de solliciter auprès d'eux une demande d'entretien à leur cabinet. Vous trouverez dans les pages qui suivent un résumé de cet événement.

Nous restons bien sûr toujours à l'écoute de vos besoins et de vos propositions d'amélioration de notre fédération de syndicats départementaux.

Il me reste à vous souhaiter une bonne fin d'été et une bonne lecture de cette première Newsletter.

Bien cordialement.

Frank ALÉTRU  
Président du SNA

### IMPORTANT - ATTENTION

Merci de ne plus utiliser l'adresse internet suivante :  
[abeilledefrance@wanadoo.fr](mailto:abeilledefrance@wanadoo.fr), celle-ci ayant été piratée.

Pour cette raison, ne rien y adresser et ne pas tenir compte d'un quelconque contenu qui pourrait vous être adressé à partir de cette adresse.

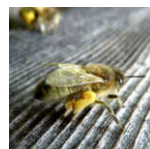
Nous dégageons donc toute responsabilité sur les contenus en provenance de cette adresse internet.

Merci d'envoyer vos courriels à :

[contact@snapiculture.fr](mailto:contact@snapiculture.fr) et [contact@labeilledefrance.fr](mailto:contact@labeilledefrance.fr)

Merci pour votre compréhension.

Le bureau du SNA



## PARTICIPATION DU SNA À LA JOURNÉE DE LANCEMENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION ET 1<sup>ÈRES</sup> RÉFLEXIONS EN VUE D'UNE PARTICIPATION

Le SNA a été invité à participer à la journée de lancement des Etats généraux de l'alimentation (EGA), le 20 juillet dernier (ils se dérouleront jusque fin novembre). Les EGA sont divisés en deux chantiers ; eux-mêmes complétés par un atelier transversal généraliste de réflexion sur l'avenir (investissement, technique, recherche). Au total, il s'agit de 14 ateliers de réflexion sur l'agriculture, les filières agro-alimentaires et l'alimentation.

- **1<sup>er</sup> chantier : création et répartition de la valeur** (de fin août à fin septembre)
- **2<sup>ème</sup> chantier : Alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous** (de début octobre à fin novembre)
- **Atelier transversal : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?** (de fin août à fin novembre)

Si l'apiculture ou le service de pollinisation, indispensables à notre alimentation, ne figurent pas en tant que tel dans l'intitulé d'un atelier, la filière apicole que nous représentons a toute sa place dans les réflexions et les débats conduits au titre des EGA.

### Concernant le 1<sup>er</sup> chantier, l'exemple de l'apiculture pourrait alimenter les débats au sein des ateliers 1 et 2.

**Atelier 1 :** *Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations.*

**Atelier 2 :** *Développer les initiatives locales et créer des synergies.*

Nous souhaitons donc rappeler à cette occasion que :

- l'apiculture est une activité économique et sociale qui joue un rôle crucial dans le développement durable de zones rurales, crée des emplois et fournit un service capital au niveau de l'écosystème grâce à la pollinisation, cette dernière permet le maintien de la biodiversité et la préservation de la diversité génétique des plantes cultivées ou non
- l'apiculture et la biodiversité dont l'agrobiodiversité fait partie, dépendent l'une de l'autre
- nos colonies d'abeilles fournissent des biens publics importants du point de vue écologique, économique et social, assurant sécurité alimentaire et préservation de la biodiversité

- les apiculteurs, en gérant leurs colonies d'abeilles, pratiquent un modèle de production durable en milieu rural, péri-urbain et, dans une moindre mesure en zone urbaine. Ils témoignent de l'évolution des pratiques culturelles et culturelles.

L'apiculture est une activité agricole respectueuse de l'environnement dont elle dépend et elle est source de vitalité économique dans les bassins de production. Le miel est un produit à fort ancrage territorial, avec des qualités nutritionnelles que nul ne saurait lui nier.

Nous pourrions presque dire que l'apiculture est une activité agricole vertueuse : elle respecte l'environnement, crée un produit local de qualité, recherché par les consommateurs mais dont la durabilité du système d'exploitation est sans cesse remise en cause (concurrence déloyale, taux de mortalité du cheptel non soutenable, présence de contaminants chimiques dans les produits de la ruche...). D'où l'importance de créer des synergies et de favoriser le développement local d'initiatives (*Atelier 2*). Enfin, pour mieux répondre aux attentes des consommateurs (*Atelier 1*) et permettre plus de transparence, un travail au niveau de l'étiquetage de l'origine pourrait être effectué.

### Concernant le 2<sup>ème</sup> chantier, sur l'alimentation saine et durable, nous souhaitons participer aux débats des 4 ateliers suivants :

**Atelier 8 :** *Assurer la sécurité alimentaire française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques*

**Atelier 9 :** *Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé*

**Atelier 11 :** *Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable*

**Atelier 13 :** *Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation*





Frank Aletru, président du SNA et Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation (EGA, Paris, le 20/07/2017)

La sécurité alimentaire nous préoccupe et nous restons vigilants face aux contaminations chimiques des produits de la ruche : cire et miel, par exemple. Comment prévenir les contaminations pour éviter de se retrouver avec des produits impropres à la consommation<sup>1</sup> ? Quels outils mettre en œuvre pour les limiter ? Voilà deux questions auxquelles nous aimerions tenter de répondre (*Atelier 8*).

L'abeille, et même plus largement les Abeilles et autres insectes pollinisateurs, sont de véritables bio-indicateurs de la santé de l'environnement. Les sénateurs ont formellement intégré l'abeille domestique en sa qualité de bio-indicateur particulièrement performant dans le compartiment biodiversité de surveillance des produits phytopharmaceutiques (amendement n°701) de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, sans oublier la récente publication d'une Norme Afnor<sup>2</sup>.

Pour faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé (*Atelier 9*), plusieurs pistes dont l'initiative du « Honey Breakfast », impulsée par nos collègues slovènes et soutenue par l'Europe qui pourrait être largement relayée et soutenue par la France.

À ce titre (*Atelier 9*), nous souhaiterions que soient revus « les repères nutritionnels » qui prévoyaient un étiquetage rouge pour le miel...Ce qui est selon nous, une erreur.

Réussir la transition écologique et solidaire de l'agriculture française (*Atelier 11*), ne pourra se faire sans les abeilles et l'apiculture ; le maintien ou la survie de la filière apicole dépend de la réussite de cette transition, qui pourra sans aucun doute favoriser le maintien du cheptel. Aussi et toujours dans une perspective de durabilité, une réflexion est nécessaire sur la for-

mation non seulement apicole (difficulté d'installation, parcours « tutoré » sur plusieurs années, réflexion sur l'échec de la mise en place de certaines formations etc.) mais aussi sur l'enjeu de développer, de renforcer la transversalité de la thématique de la pollinisation, de biologie de l'abeille avec comme objectif plus d'échanges et de partage de connaissances entre les secteurs agricoles (*Atelier 13*).

Enfin, l'atelier transversal pour « préparer l'avenir ». Nous pensons que les questions de l'accompagnement technique et de la recherche, publique et technique sur des thématiques qui relèvent de la protection des plantes, des systèmes agricoles écologiquement performants et de la santé de l'abeille, sont cruciales.

Voici donc les idées que nous souhaitons défendre au nom du SNA pour la filière apicole lors de ces EGA. Notre filière, si « petite » soit-elle face à certaines autres filières agricoles, n'en est pas moins une filière capitale, indispensable qui doit faire entendre sa voix.

Ajoutons aussi que lors de cette journée de lancement, le président du SNA a réussi, notamment, à s'entretenir avec les Ministres en charge de l'agriculture et de la transition écologique afin de décrocher des rendez-vous pour ne pas que l'apiculture et les abeilles soient oubliées.

### Autres contacts pris lors de cette journée de lancement :

- **Catherine GESLAIN - LANEELLE**, DGPE. Objet de la discussion : modification Arrêté mention Abeilles et développement économique de la filière apicole
- **Michel PRUGUE**, Président de Coop de France. Objet de la discussion : incitation aux traitements phytos en fin de journée et à l'irrigation nocturne des cultures en fleurs (production semencières).
- **Audrey PULVAR**, Présidente de la Fondation pour la nature et l'homme (FNH). Objet de la discussion : Echanges d'Informations sur actions de lobbying communes
- **Arnaud APOTEKER**, Justice Pesticides. Objet : Echanges sur actions juridiques / participation à la constitution de la jurisprudence du droit environnemental.
- **André CIOLELLA**, Ecotoxicologue INERIS / Fondation Sciences Citoyennes (FSC)/Réseau Environnement Santé (RES). Objet de la discussion : Sollicitation pour une conférence lors du congrès du SNA 2018. Proposition de participation du SNA aux futurs Etats généraux de la santé de l'Environnement prévus en novembre 2018 et organisés par le RES.

<sup>1</sup> Nous faisons référence ici au cas d'apiculteurs allemands (2016) dont le miel, contaminé par du glyphosate, s'est retrouvé comme impropre à la consommation.

<sup>2</sup> Biosurveillance active de l'environnement au moyen de l'abeille domestique, Norme XP X43-909 Juin 2017

<sup>3</sup> Cf. la déclaration écrite des parlementaires sur the European Honey Breakfast and World Bee Day, Déclaration 0033/2016



## CONSERVONS NOTRE INSTITUT TECHNIQUE !

Voilà 10 ans, était lancé notre Institut technique apicole (ITSAP). Après avoir cherché ses marques, l'ITSAP s'est progressivement doté d'une solide équipe de techniciens(es) et de scientifiques. **La qualité des travaux de l'Institut a donné lieu à de nombreuses publications** et a pu apporter des réponses attendues tant par les services de l'Etat que par la filière apicole. Aujourd'hui l'ITSAP est composé de 30 salariés et gère un budget de plus de 3,7 millions d'euros. Un institut dont nous pouvons être fiers et qui contribue à donner **des résultats et des méthodes en faveur du développement de la filière apicole**. Pour poursuivre son soutien financier à l'ITSAP, le ministère de l'Agriculture demande **que la filière apicole confirme son intérêt en apportant une part de co-financement au fonctionnement de l'institut**. Pour cette raison, le président de l'Institut, Jean-Yves FOIGNET lance vers les apiculteurs un appel au soutien financier que vous pourrez lire dans nos pages intérieures. **Appel auquel la filière apicole toute entière se devra de répondre positivement**, au risque sinon, de voir disparaître notre institut. Sans institut, qui développera les futures méthodes d'évaluation pertinentes des pesticides ? Qui aura les moyens de constituer les dossiers d'homologation de méthodes ou de matières actives pour lutter contre le frelon asiatique ? Qui aura les moyens de poursuivre la recherche contre la varroase ? Qui démontrera pour notre défense, l'impact négatif des cocktails de pesticides ou des fongicides sur nos colonies ? **Soyons réalistes et responsables, conservons notre institut technique !**

**L'Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la Pollinisation, apporte les données fiables et objectives nécessaires à l'amélioration des pratiques apicoles et agricoles ainsi qu'aux prises de décisions politiques. En dépit de son rôle reconnu par la profession et les pouvoirs publics, l'équipe de 30 scientifiques et techniciens fait face à des problèmes de trésorerie, qui mettent aujourd'hui à mal ses actions. L'ITSAP en appelle à la mobilisation de la filière et à la générosité des apiculteurs pour poursuivre ses missions au service de l'abeille, l'apiculture et la pollinisation. Engagez-vous à nos côtés en co-finançant 4 programmes.**

# APPEL AU DON

L'ITSAP-Institut de l'abeille a besoin de vous

### Considérer la toxicité des faibles doses de pesticides

Détecter le non-retour à la ruche de butineuses équipées de micropuces électroniques a déjà permis de prouver pour la première fois en conditions réelles la toxicité de faibles doses d'insecticides. Grâce à un réseau international d'une dizaine de laboratoires, nous sommes sur le point de proposer que cette méthode soit reconnue officiellement au niveau mondial. Cela permettrait que la toxicité des faibles doses de pesticides soit enfin prise en compte par les agences officielles pour décider d'autoriser ou non un pesticide.

### Lutter contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est maintenant présent dans la plupart des départements et son comportement de prédation affaiblit gravement les colonies. Nous expérimentons deux moyens de lutte prometteurs :

- Le piégeage de reines fondatrices de nids (nous coordonnons un vaste réseau de piégeurs volontaires pour identifier les conditions qui optimisent cette lutte, dans le respect de l'entomofaune, avant de la généraliser sur les territoires).
- La destruction des nids par des appâts empoisonnés (nous visons un traitement insecticide efficace, et non préjudiciable pour l'abeille et l'environnement).

## 4 PROGRAMMES PHARES

### Identifier les cires dangereuses

La cire d'abeilles est régulièrement contaminée par des résidus de pesticides qui peuvent avoir un impact sur les colonies. Un apiculteur (ou cirier, certificateur, revendeur) peut faire rechercher les résidus dans ses cires, mais en cas de contamination il n'a pas moyen de connaître le risque pour ses abeilles. C'est pourquoi nous établissons des références en mesurant la toxicité de cires polluées par des mélanges de résidus sur les ouvrières, les reines et les mâles. Toute nouvelle cire analysée sera ainsi comparée à ces références, afin de déterminer le risque encouru par l'utilisateur.

### Connaître le niveau de résistance d'une colonie envers varroa

Face aux limites de la lutte chimique, le développement de populations d'abeilles naturellement résistantes au varroa représente la solution la plus encourageante. La principale limitation pour la mise en œuvre de cette lutte durable est l'absence d'outil utilisable par les apiculteurs. Nous apportons une aide technique cruciale à l'INRA dans le développement d'une méthode qui évalue la résistance d'une colonie de manière simple, fiable et rapide.



De tout cœur merci, pour votre soutien à l'acquisition de connaissances indispensables à l'apiculture, l'abeille et la pollinisation !

Je souhaite contribuer à hauteur de :  30€  60€  100€  Autre montant :

Nom, Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Règlement par chèque à l'ordre de l'ITSAP à renvoyer à  
ITSAP / 149 rue de Bercy / 75595 PARIS Cedex 12

Association loi 1901 / déclarée d'intérêt général / N° SIRET 439 160 458 00022 / Code APE : 9499Z / n° TVA : FR 32 439 160 458

